



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 6 février 2015

### **Grandes marées de février et mars: le littoral vendéen sous surveillance**

Les mois de février et mars seront marqués sur le littoral vendéen par des coefficients de marées particulièrement élevés : le 20 février (coefficient 118) et le 21 mars (coefficient 119).

Afin de s'assurer des dispositifs de veille et d'interventions, si les conditions météorologiques le nécessitaient, Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Vendée, associé à Marcel GAUDUCHEAU, Vice-président du Conseil Général, a réuni ce matin à la préfecture les porteurs des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le littoral vendéen, les services de l'État et du Conseil Général, et l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée.

Mise en place après la tempête Xynthia, la vigilance météorologique vagues submersion est organisée autour de quatre niveaux - vert, jaune, orange et rouge - en fonction de la hauteur de la mer et de la houle prévus. À chaque alerte, le préfet informe les maires de toutes les communes concernées qui déclenche leur plan communal de sauvegarde.

Ces plans, désormais opérationnels sur toutes les communes du littoral vendéen, sont la première réponse de sécurité permettant à chaque maire d'anticiper les conséquences d'un phénomène et de protéger les personnes et les biens.

Simultanément, les porteurs de PAPI organisent la surveillance de leur territoire d'actions et prépositionnent en lien avec les communes les moyens nécessaires à une intervention d'urgence. Dans le même temps, les gestionnaires d'ouvrages mettent en place la surveillance des digues conformément aux consignes établies pour chaque ouvrage.

En complémentarité, les services du Conseil Général seront mobilisés pendant ces périodes notamment sur la surveillance des ports et pourront apporter un soutien technique et humain que ce soit sur le réseau routier ou sur le littoral.

L'ensemble des services est organisé pour collecter toutes les informations en temps réel provenant du terrain, coordonner les actions de surveillance pour être en situation d'apporter une réponse opérationnelle immédiate en fonction des événements.

Au terme de ces échanges, les participants ont constaté la bonne complémentarité des organisations des différents acteurs dans le cadre du dispositif de vigilance vague submersion.

